



Maj 19/01/2026

## **Règlement Intérieur CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS - FÉMININ (CDC-F)**

### ➤ **Article 1 - OBJET**

Le Championnat des Clubs « Féminin » est soumis à l'application stricte du Règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Il se déroule par équipes composées de joueuses d'un même club sous forme d'un championnat régulier avec un classement.

Chaque équipe est composée de 6 joueuses (+ 2 remplaçantes) qui s'affrontent lors de parties déclinées en 3 phases : Tête à Tête, Doublettes et Triplettes.

La totalité des 3 phases est appelée « match » qui se déroule lors d'une journée.

Le Championnat des clubs Féminin comporte 3 niveaux de découpage territorial :

- Niveau Départemental dont l'appellation est Championnat Départemental des Clubs (CDC)
- Niveau Régional dont l'appellation est Championnat Régional des Clubs (CRC)
- Niveau National dont l'appellation est Championnat National des Clubs (CNC)

**Le présent Règlement Intérieur s'applique uniquement au CDC FEMININ des Alpes-Maritimes.**

Il reprend, précise, complète et adapte certains articles du REGLEMENT NATIONAL DU CHAMPIONNAT DES CLUBS FEMININ sur notre territoire.

L'équipe qui s'inscrit en CDC-F en accepte tacitement les règlements en vigueur

### ➤ **Article 2 – COMITE DE PILOTAGE**

- Une référente missionnée par le CDAM a la charge du Comité de Pilotage du CDC-F et de la Coupe Départementale Féminine.
- Les résultats (feuilles de match) devront lui être envoyés par mail ➔ [cdamcommissionfeminine@gmail.com](mailto:cdamcommissionfeminine@gmail.com)
- En l'absence de délégué désigné par la Comité de Pilotage, c'est le président du club recevant ou son représentant dûment mandaté qui officiera sur le match

### ➤ **Article 3 – CHARGES DU CLUB ORGANISATEUR**

Le club organisateur doit prévoir :

- Un nombre de terrains suffisants d'au moins 12m x 3m,
- L'éclairage (si la rencontre a lieu en soirée), les sanitaires,
- L'accueil des équipes,
- L'envoi des feuilles de match devra être effectué par l'équipe gagnante ou le club recevant en cas d'égalité ➔ [cdamcommissionfeminine@gmail.com](mailto:cdamcommissionfeminine@gmail.com)

- En l'absence de délégué désigné par la Comité de Pilotage, c'est le président du club recevant ou un représentant dûment mandaté qui officiera sur le match

➤ **Article 4 – INSCRIPTIONS**

- **Les frais de participation sont de 10€ + 1€ (frais d'inscription en ligne) par équipe.** La participation est volontaire et réservée aux équipes de clubs du département des Alpes Maritimes. Les clubs **même ceux engagés en D1** doivent renouveler **et régler** tous les ans leurs participations
- **A partir de 2026, le nombre d'étranger extra communautaire (Hors UE) est limité à un par équipe.**
- Les équipes seront identifiées par le nom précis du club suivi d'un numéro d'incrémentation (1, 2, 3....)
- Les inscriptions doivent **obligatoirement** s'effectuer dans l'application en ligne FFPJP Alpes Maritimes (ffpjpcconcours.fr) à partir d'un **IDentifiant** et d'un mot de passe (**mdp**) unique par club, comportant obligatoirement le nom et les coordonnées du responsable de l'équipe (téléphone et mail).
- Les inscriptions hors délais ne seront pas prises en compte.

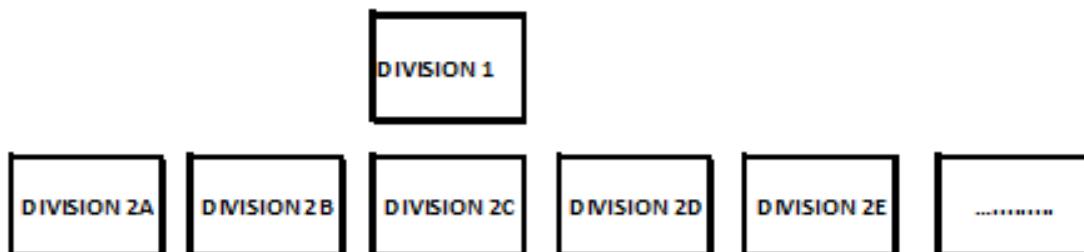
➤ **Article 5 – TENUES**

Les joueuses ainsi que la capitaine-joueuse participant aux diverses rencontres doivent porter un haut et un bas sportif homogènes de club.

Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue réglementaire. Toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues par la suite.

➤ **Article 6 – LES DIVISIONS ET LES GROUPES**

Le CDC-F est scindé en divisions et plusieurs groupes



- **La DIVISION 1 (D1)** est composée de 7 équipes. Le nombre d'équipes par club est limité à 2.
- **La DIVISION 2 (D2)** est composée des autres équipes régulièrement inscrites réparties par zone dans **des groupes (de 3 ou 4 équipes)** définis par tirage au sort.  
Si possible les équipes d'un même club ne pourront pas être dans le même groupe
- Tous les équipes de D1 se rencontrent, les équipes d'un même club se rencontrent lors des premières journées
- Toutes les équipes d'un même groupe de D2 se rencontrent, les équipes d'un même club se rencontrent lors de la 1<sup>ère</sup> journée.
- Des égalités sont possibles lors des rencontres de groupes.
- Les rencontres de classement se jouent dans le club désigné, sans dépasser les dates fixées par le Comité de Pilotage (\*), le club recevant doit faire plusieurs propositions de date. En cas de non-accord : la rencontre doit se jouer à la date butée vers 18h30
- Un club a pour obligation de prévenir au plus tôt son adversaire de son retard ou forfait.
- Les résultats ne seront publiés qu'à la fin des rencontres.
- **Les ententes entre clubs ne sont pas autorisées**

(\*) sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de Pilotage

➤ **Article 7 – LES MONTEES ET DESCENTES**

**DIVISION 1 :**

Le 1<sup>er</sup> de D1 accède à la plus petite division du CRC l'année suivante.

**Le refus de montée en CRC 2 entraîne la descente automatique en D2**

Le nombre d'équipes qui descend en D2 l'année suivante, dépend :

- Du nombre d'équipe relégués de CRC,
- Du nombre de refus ou impossibilité (club dissous) de continuer en D1,
- Des rétrogradations décidées par le Comité de Pilotage.

**DIVISIONS 2 :**

Des barrages appelés play-off D2 seront organisés par tirage au sort entre les 2 premiers de tous les groupes, en rencontres à élimination (\*) pour aboutir à qualifier **à minima les** 3 équipes qui évolueront en D1 la saison prochaine.

(\*) les rencontres se jouent dans le club ou le site désigné par le Comité de Pilotage,

En cas d'égalité : il sera appliqué, un tir de départage (Article 12.2 du règlement général des Championnats de club) et en cas de nouvelle égalité la « mort subite ».

➤ **Article 8 – LA COUPE DEPARTEMENTALE**

Cette Coupe Départementale s'adresse aux équipes de D2 non qualifiées pour les Play-Off.

Elle fait l'objet d'un règlement intérieur et d'une feuille de match spécifique.

Les équipes concernées doivent toutefois confirmer leur participation « en ligne ».

Les frais de participation sont de 10€ par équipe.

➤ **Article 9 – RECOMPENSES**

Récompenses sous forme de **bon d'achats** et trophées remis lors la cérémonie de trophée des champions organisée par le CDAM juste avant l'ouverture de la saison suivante.

		<b>Dotation 2025</b>
Vainqueur	DIVISION 1	700€
Finaliste	DIVISION 1	600€
Vainqueur	Play Off DIVISION 2	400€
Finaliste	Play Off DIVISION 2	300€
3 <sup>ème</sup>	Play Off DIVISION 2	200€
4 <sup>ème</sup>	Play Off DIVISION 2	100€

**TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR  
Le COMITE DE PILOTAGE EN CHARGE DE CETTE COMPETITION.**